

ENAP. Centre de documentation. *La documentation à caractère international dans les institutions du Québec. Étude préparée par le groupe de travail sur le projet de création au Québec d'un établissement professionnel d'études internationales (PROCEI)*. Québec, ENAP, juin 1982. 106 p.

Françoise Sorieul

Volume 30, numéro 1, janvier–mars 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053599ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053599ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Sorieul, F. (1984). Compte rendu de [ENAP. Centre de documentation. *La documentation à caractère international dans les institutions du Québec. Étude préparée par le groupe de travail sur le projet de création au Québec d'un établissement professionnel d'études internationales (PROCEI)*. Québec, ENAP, juin 1982. 106 p.] *Documentation et bibliothèques*, 30(1), 27–28.
<https://doi.org/10.7202/1053599ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1984

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

comptes rendus

ENAP. Centre de documentation. La documentation à caractère international dans les institutions du Québec. Étude préparée par le groupe de travail sur le projet de création au Québec d'un établissement professionnel d'études internationales (PROCEI). Québec, ENAP, juin 1982. 106 p.

Le centre de documentation de l'École nationale d'administration publique (ENAP) a préparé, en juin 1982, un dossier sur la documentation à caractère international dans les institutions du Québec. Ce rapport avait été demandé par le Groupe de travail sur le projet de création, au Québec, d'un établissement professionnel d'études internationales. L'implantation d'un programme d'études multidisciplinaires dans une université québécoise a été proposée au Conseil des Universités par le professeur Louis Sabourin. On sait l'expérience tout à fait exceptionnelle de M. Sabourin dans le domaine international : après avoir été directeur de l'Institut de coopération internationale à l'Université d'Ottawa, Louis Sabourin prit la direction du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (Paris).

«Compte tenu du rôle croissant du Québec et de son intérêt pour les phénomènes internationaux, une participation plus intense des québécois à la vie internationale est souhaitée» (p. 5) et le PROCEI aurait comme objectif la formation ou le perfectionnement international ou interdisciplinaire d'administrateurs, de fonctionnaires ou de praticiens du développement. Le programme d'études mettrait l'accent sur les phénomènes internationaux et les interactions croissantes entre les différents secteurs de l'économie, de la santé, de l'éducation et du travail.

Le mandat des consultants en documentation consistait à «établir un inventaire sommaire des ressources documentaires et des programmes d'enseignement existants au Québec et à énoncer divers éléments d'une stratégie documentaire relative au PROCEI» (p. 6). Le projet reprend donc la philosophie du PROCEI : miser sur les ressources déjà existantes en tentant de les mettre davantage en valeur.

Le contexte organisationnel de l'unité documentaire est présenté ainsi : «l'établissement devrait tendre à une coopération inter-universitaire afin de favoriser les échanges et la mise en valeur

des ressources, tout en faisant les économies d'échelle indispensables sur le plan des structures, des services de gestion et de la documentation» (p. 6).

En plus de desservir la population étudiante de l'établissement, ses personnes-ressources, son personnel administratif et de soutien, l'unité documentaire proposerait des activités de «services» : elle pourrait jouer un rôle d'appui en matière de documentation internationale dans le secteur public ou privé, soit en indiquant l'endroit où se trouve la documentation, soit en obtenant directement celle-ci pour les instances intéressées. Il en va de même pour la constitution de dossiers internationaux ou d'analyses critiques de projets internationaux. Le PROCEI pourrait apporter son appui à des groupes québécois, publics ou privés, qui doivent se rendre à l'étranger.

Le centre de documentation de l'ENAP a procédé à un relevé (annexe du document) des ressources documentaires, financières, humaines et matérielles de chacune des unités documentaires, partenaires potentielles d'un éventuel «réservoir» documentaire nécessaire à l'enseignement des études internationales au Québec. Ce survol des bibliothèques universitaires, des centres de recherche universitaire, des services documentaires du secteur privé, des consulats, délégations et instituts spécialisés indépendants permet de se rendre compte de la complémentarité des ressources et de leur disponibilité.

Quel que soit le sort réservé au programme d'études, le dossier de travail préparé par l'ENAP, en signalant les points forts (domaines d'intérêt) des collections québécoises de documents à caractère international, restera un élément important de la connaissance de la documentation à caractère international sur le territoire.

L'art avec lequel l'auteur évite d'utiliser les termes de «documentation internationale», de «bibliothéconomie internationale» ou «comparée» nous permet d'inviter le lecteur à relier l'introduction de Réal Bosa au colloque organisé par le Comité de relations internationales (Ottawa, 20-21 juin 1979), «Documentation, information et développement international» dont les actes ont été publiés par l'ASTED.

Le syntagme «documentation internationale» désigne les publications des organisations internationales, principalement celles des Nations Unies. La bibliographie que Théodore D. Dimitrov a publiée en 1981 ne comprend pas moins de

10 000 titres. Une part très importante du premier volume est consacrée au «contrôle bibliographique» des documents internationaux. Le deuxième volume traite des relations internationales et contient une liste des périodiques des organisations internationales, des revues et des suites traitant des problèmes internationaux. C'est effectivement le seul domaine de la documentation à caractère international où un travail gigantesque, grâce au Bureau inter-organisations pour les systèmes d'information des Nations Unies (Genève), a été réalisé ces dernières années.

La mise sur pied d'une antenne documentaire (ou d'un groupe d'intérêts) faisant connaître la documentation à caractère international disponible au Québec mériterait d'être largement promue. Le dossier de travail de l'ENAP rend compte d'abord du contexte de la capitale. La densité tout à fait exceptionnelle des organisations non gouvernementales et internationales à Montréal est un élément à prendre en considération.

La coopération qui a permis la réalisation de cette étude est de bonne augure pour le réseau des bases québécoises en documentation à caractère international.

Françoise Sorieul

Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)
Montréal

Bulletin signalétique d'information administrative, n° 1, mars 1982. Paris, la Documentation française, 1982.

Liste mensuelle des publications du gouvernement du Québec, vol. 1 n° 1, mars 1981. Québec, Bibliothèque administrative, ministère des Communications, 1981.

À douze mois d'intervalle, le gouvernement du Québec et celui de la France, faisaient paraître, en 1981 et en 1982, deux nouvelles publications bibliographiques de la production de chacun des deux États. Même si les deux périodiques ont des objectifs différents et une facture propre, il faut en souligner la naissance et leur souhaiter longue vie.

Les publications des États contemporains constituent présentement une part importante de l'activité éditoriale globale. Le *Monthly Catalog*, publié à Washington, signale, bon an, mal an, plus de 15 000 titres produits par l'administration centrale américaine. En France, environ 5 000 documents d'origine législative, gouvernementale et administrative paraissent chaque année. Le Québec n'est pas en reste. Depuis 1977, la Bibliothèque nationale du Québec a établi les notices catalogra-

phiques d'environ 30 000 documents. Dans l'ensemble donc, la multitude des publications des États justifie d'emblée l'existence des listes et bibliographies diffusées par les soins des administrations.

Au-delà des difficultés créées par cette pléthore, l'utilisateur ou le chercheur butera sur d'autres obstacles. Tantôt, ce sera la multiplicité des éditeurs. La France est une illustration éloquente d'une telle situation avec la Documentation française, la Direction des Journaux officiels et l'Imprimerie nationale. Par ailleurs, dans d'autres pays, même si un éditeur domine nettement, comme c'est le cas en Grande-Bretagne et aux États-Unis, on n'en ressent pas moins le besoin de publier à l'occasion des listes complémentaires de titres parus grâce aux soins d'autres éditeurs que les éditeurs dominants (Government printing office aux États-Unis, Her Majesty's Stationery office au Royaume-Uni).

Dans d'autres circonstances, le citoyen sera confondu par les raccourcis et le bibliothécaire, pourtant à l'affût, sera souvent pris de court. Qu'on ait à dénicher en quelques minutes le rapport Benton dont le sujet est plus ou moins précis et l'origine nationale encore plus incertaine et on verra le type de difficultés courantes posées par les publications des administrations. Voilà trois ordres d'obstacles inhérents aux publications des États. Il aurait fallu ajouter les caprices de l'édition «gouvernementale» (au sens anglais), le peu de publicité accordé à ces titres et les problèmes de frontières entre la vraie publication et le texte interne tiré à quelques exemplaires.

Le *Bulletin signalétique* et la *Liste mensuelle* constituent deux instruments de plus entre les mains des bibliothécaires et documentalistes désireux d'utiliser ou de faire découvrir aux lecteurs les richesses de la documentation publiée grâce aux soins des États.

Les deux périodiques présentent des contenus identiques avec quelques variantes. Même s'il s'agit, dans les deux cas, de publications «gouvernementales», comme on les appelle au Québec, les éditeurs de la bibliographie française sont beaucoup plus ambitieux que leurs homologues québécois. Ils signaleront, non seulement les titres publiés par la Documentation française, mais aussi une sélection de documents parus grâce à d'autres administrations et établissements et, surtout, certains éléments de littérature grise non diffusés dans les circuits commerciaux. On y trouvera également le signalement d'articles de périodiques, de communiqués et même de discours. La liste québécoise reste bien en deçà. Peut-être ses auteurs suivront-ils à long terme la pratique française puisque l'accessibilité à l'information gouvernementale et administrative semble les inspirer.

Autre grande différence : la présence de résumés analytiques dans le *Bulletin signalétique*. Les notices publiées dans ce répertoire sont suivies,